

**L'impact de la crise financière 2008 sur les politiques migratoires dans les
pays de l'OCDE**
**The impact of the financial crisis 2008 on the migration policies in the
OECD countries**

MORTET Sabrina

Institut de SECG, centre universitaire de Relizane

sabrina.mortet@cu-relizane.dz

Date de soumission	Date d'acceptation final	Date de publication
07/12/2019	09/03/2020	15/06/2020

Résumé : Le présent article vise à analyser l'impact de la crise financière 2008 sur les politiques en matière de migration de travail et les flux migratoires qui pourront être freinés suite à ce changement au niveau des politiques. Pour ce faire, nous précéderons comme suit : une partie théorique présente les politiques migratoires, et on va étudier dans la deuxième partie quelques exemples des pays de l'OCDE afin de comprendre l'impact de la crise de 2008 sur les politiques migratoires dans ces pays qui reçoivent le plus grands nombre des flux d'immigration.

Mots clés : Crise financière 2008, politiques migratoires, flux migratoires

Abstract: This article aims to analyze the impact of the financial crisis 2008 on labor migration policies and migration flows that could be curbed as a result of this policy .we will precede as following: a theoretical part which presents the migration policies, the second part, we will study some examples of the OECD countries in order to understand the impact of the l crisis of 2008 on the migration policies in these countries which receive the biggest number of immigration flows.

Key words: financial crisis of 2008, migration policies, migration flows.

Introduction:

La crise financière 2008 a eu un impact majeur sur les politiques en matière de migration de travail. Certains pays ont déjà pris des mesures pour réduire les flux d'entrée sur leurs territoires, mais la réactivité des pays varie selon les caractéristiques de leur système de gestion des migrations et de leur cadre législatif. Certains pays sont donc mieux outillés que d'autres pour adapter les migrations de travail aux chocs économiques à court terme. Cependant, le ralentissement économique ne va pas faire disparaître tous les besoins en matière de recrutement international, et des considérations à plus long terme entrent également en jeu. L'équilibre entre ces deux objectifs peut être difficile à trouver, compte tenu en particulier de la pression exercée par l'opinion publique pour que les flux d'immigration contrôlés soient réduits.

On va essayer à travers ce papier de présenter un cadre théorique des politiques migratoires économiques, et à quel point les crises économiques et financières pourront influencer les politiques migratoires et par la suite les flux des migrants qui pourront être freinés suite à ces changements au niveau des politiques. Donc ce papier vise de répondre à la question suivante :

- Quel est l'impact de la crise financière 2008 sur les politiques migratoires ?

Pour répondre à cette question, nous définirons d'abord les politiques migratoires en présentant les différentes approches théoriques et les modalités d'une politique migratoire économique, expliquerons ensuite l'impact de la crise financière 2008 sur les politiques migratoires dans quelques pays de l'organisation de coopération et de développement économique « OCDE ».

Section N°=1 : Le cadre conceptuel des politiques migratoires

1- Définition :

L'OIM* définit la politique migratoire comme « *les principes généraux par lesquels un gouvernement est guidé dans sa gestion des migrations* », et considère cette gestion comme un « terme englobant les nombreuses fonctions gouvernementales induites par un système national de gestion méthodique et humaine des migrations transfrontalières, en particulier l'administration de l'entrée et de la présence d'étrangers sur le territoire national et la protection des réfugiés et de tout type de personnes étrangères nécessitant une protection. Ce terme se réfère à une approche planifiée de l'élaboration d'une réponse politique, législative et administrative aux défis posés par les migrations ». Cette définition, assez généraliste, indique que la politique migratoire est l'instrument de gestion des étrangers (et non pas des immigrants). Le terme politique migratoire fait donc référence à l'ensemble des actions des autorités publiques d'un pays en matière de gestion des individus n'ayant pas la

* OIM : Organisation Internationale des Migrations, pour distinguer les différentes variables politiques migratoires voir [le lien : https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/policy/InternationalMigrationPolicies2013/](https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/policy/InternationalMigrationPolicies2013/) consulté le 30-11-2019 à 22h00

nationalité de ce pays et qui sont soit présents sur son sol, soit désireux de s'y rendre. Par conséquent, ce terme générique inclut à la fois les dispositions législatives et la pratique administrative relatives aux allers et venues des étrangers sur le territoire national, ainsi que les dispositions spécifiques aux conditions de vie des résidents étrangers temporaires ou permanents¹.

2- les différentes approches théoriques :

Mayres rappelle dans son article (2000) que la politique migratoire est composée de deux éléments : la politique de contrôle de l'immigration, c'est-à-dire l'ensemble des procédures d'admission et de sélection, et la politique des immigrants qui définit leurs conditions de vie et d'emploi . Nous allons présenter 6 approches théoriques en se basant sur son l'article²

2-1 : Approche marxiste : les capitalistes profitent de l'immigration

Pour les tenants de l'approche marxiste, les politiques migratoires s'expliquent surtout par les facteurs économiques et les conflits d'intérêts opposants les classes. Les migrants participent à une « armée industrielle de réserve » dont les capitalistes usent pour exercer une pression sur les salaires et accroître leurs profits. L'immigration est ainsi amenée à croître à long terme pour assurer leur développement. A court terme, l'immigration dépend de la conjoncture économique.

2-2 : Approche « identité nationale » : rôle du contexte historique et culturel

Pour ce courant, l'élaboration de la politique d'immigration est le fruit de facteurs sociologiques et historiques plutôt que démographiques, économiques ou militaires.

2-3 Approche domestique : le poids de l'opinion publique

Ce modèle considère que les politiques migratoires sont le résultat du rapport de forces entre les différents acteurs susceptibles d'influencer le pouvoir décisionnel. Toute évolution de la politique est alors la conséquence de facteurs socioéconomiques conjoncturels. Selon les auteurs, la politique migratoire évolue soit au gré des résultats électoraux selon le programme

Prévu par le parti ayant réussi à accaparer le pouvoir, soit selon l'influence que peuvent avoir les différents groupes de pression sur le pouvoir politique.

2-4 Approche institutionnelle : le poids de l'Etat

¹ **Matthieu BOUSSICHAS** (2009) / POLITIQUES MIGRATOIRES ET DEVELOPPEMENT : OPTIMISER LES EFFETS DE L'EMIGRATION/ Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand, p 20

² Meyers, E. (2000). Theories of International Immigration Policy-A Comparative Analysis. International Migration Review , (34)

Les partisans de cette approche considèrent que la politique migratoire dépend avant tout du degré d'autonomie de l'institution gouvernementale en charge de mener cette politique par rapport aux autres corps d'Etat tels que les autres ministères eux-mêmes sous l'influence de groupes de pression issus de la société civile.

2-5 Approche réaliste : le poids du contexte international

Les réalistes abordent la politique migratoire selon les problématiques de relations internationales. Elle serait la conséquence de la lutte de pouvoir que les Etats mènent dans leurs propres intérêts. Cette approche est basée sur quatre points : i) les Etats sont les principaux acteurs dans l'élaboration des politiques migratoires ; ii) ils sont perçus comme des entités homogènes ; iii) les Etats sont rationnels ; iv) ils élaborent leurs politiques selon la problématique de sécurité nationale.

2-6 Approche libérale : la prise en compte du besoin de coopération internationale

Les libéraux reprennent les déterminants internationaux des réalistes mais en considérant les facteurs sociaux et économiques aussi importants que les considérations sécuritaires. Cette approche, appelée parfois « institutionnalisme néolibéral », est basée sur l'idée que la mondialisation économique génère un besoin croissant de coopérer sur un ensemble de sujets dont celui des flux humains.

3- les différentes modalités d'une politique migratoire économique : ¹

En ce qui concerne les modalités de recrutement externe, l'OIM rappelle qu'il existe principalement quatre façons de procéder pour tenter de parvenir au niveau estimé des besoins externes du marché du travail : i) fixer des quotas ; ii) établir une liste officielle d'emplois en situation de pénurie ; iii) procéder à un « examen du marché du travail » ; iv) taxer les employeurs d'immigrés.

- Quotas :

On peut définir le quota par le plafond d'immigration (en niveau ou en pourcentage de la population active) qu'un gouvernement fixe selon des programmes souvent ciblés par secteur, voire par région, de sorte à pouvoir parfaitement contrôler les entrées étrangères sur le territoire national. Les critères d'entrées sont généralement économiques en fonction des besoins évalués (dans le marché de travail). Le niveau peut-être soit fixé unilatéralement par le gouvernement, soit au gré de négociations entre le gouvernement et les représentants des différentes parties directement intéressées par le processus migratoire tels que les syndicats, les élus locaux ou la société civile. Bien qu'elle ait largement évolué depuis, cette modalité de politique migratoire est utilisée aux Etats-Unis depuis 1924. D'autres pays pratiquent ou ont pratiqué la politique des quotas tels que le Canada, l'Espagne ou l'Italie. Outre l'impression donnée de contrôler le volume des entrées, les quotas présentent

¹ IOM world migration report series, managing labor mobility in the evolving global economy, 2008, Volume4, p235

l'avantage de rendre la politique migratoire plus claire à la fois pour les employeurs qui peuvent mieux anticiper le nombre de visas, et pour l'opinion publique plus encline alors à percevoir l'immigration comme utile et donc à l'accepter car établie selon l'intérêt du pays. Ils souffrent néanmoins d'une certaine rigidité qui peut conduire, entre autres, à des situations paradoxales où les besoins ne sont pas couverts car mal prévus. De plus, le risque est important que les décideurs surévaluent les besoins en main d'œuvre qualifiée pour s'assurer de ne pas contraindre la venue de celle-ci, rendant ainsi le système de quotas sans fondement, et que les quotas dévolus aux autres types d'immigration soient relativement faibles avec le risque d'inciter alors la clandestinité si ces quotas trop restrictifs s'avèrent difficilement ré-ajustables à court terme.

- Liste officielle d'emplois en situation de pénurie :

Les métiers en pénurie sont des métiers pour lesquels il n'existe pas un nombre suffisant de demandeurs d'emploi, c'est ce qu'on appelle la pénurie de main-d'œuvre, et c'est à cause des conditions de travail, les aspects qualitatifs (diplômes requis, expérience nécessaire, langues à maîtriser) ou des problèmes de mobilité peuvent expliquer les difficultés de recrutement¹.

- L' « examen du marché du travail » :

Lorsqu'un employeur désire recruter une personne étrangère pour un emploi ne figurant pas sur une liste de professions officiellement en situation de pénurie, il peut être autorisé d'avoir recours à l'immigration professionnelle s'il parvient à démontrer qu'aucun résident n'a accepté l'emploi proposé. Il peut être également prévu d'assouplir ces démarches pour des secteurs clés de l'économie (type santé, éducation, ingénieurs, etc.). D'une manière générale, les emplois qualifiés bénéficient de régimes de faveur. Ces pratiques sont courantes dans la plupart des pays occidentaux.

- Taxation des employeurs d'immigrés :

Une modalité à la fois alternative et complémentaire des précédentes consiste à inciter les employeurs à se tourner prioritairement vers les travailleurs résidents plutôt que les immigrés en taxant les entreprises employant de la main d'œuvre étrangère. Ceci présente l'avantage de laisser plus de liberté aux employeurs tout en encourageant fiscalement l'emploi autochtone (cette modalité est pratiquée par le gouvernement singapourien). L'inconvénient d'un tel dispositif est l'accroissement des charges salariales, ce qui peut inciter l'emploi clandestin, et le risque que ces charges soient imputées au salaire réel versé aux migrants ou que l'employeur diminue la qualité des conditions de travail pour compenser le surcoût fiscal. Les travailleurs

¹ <http://metiers.siep.be/penurie/> consulté le 5-02-2020 à 23h56

concernés sont généralement ceux pour lesquels le taux de chômage est élevé, principalement les moins qualifiés¹.

Section N°=2 : Les Politiques Migratoires Face A La Crise 2008 :

La récession a donné lieu à un renforcement de la prudence de la part des pays de destinations à l'égard de la politique de migration. Ces pays qui ont répondu à la récession en tentant de restreindre l'entrée des ressortissants de pays tiers, et plus particulièrement les moins qualifiés, et en renforçant les contrôles aux frontières afin de limiter le flux de migrants irréguliers. Mais quelques pays ont mis en œuvre certaines initiatives de promotion de la migration. Les exemples de mesures politiques prises pour accroître la protection des travailleurs migrants pendant la récession ou mieux informer le public des bienfaits de la migration sont plus rares. En général, les politiques de migration étaient plus réactives et orientées sécurité, faisant abstraction des perspectives démographiques et économiques à court et long terme²

1- Restrictions des admissions pour réduire les flux migratoires

Ce sont surtout les pays de destination qui ont adopté différentes mesures comme des restrictions des admissions, qui ont tendance à s'axer sur les secteurs à main-d'œuvre peu qualifiée, l'octroi d'une priorité aux ressortissants nationaux, la réduction des quotas, le changement des conditions de visa et d'admission comme celles ayant trait au salaire minimum requis. Nombre de ces mesures étaient davantage des ajustements de politiques existantes que des changements de cadres globaux. On va citer quelques exemples comme suivant :

- *En Italie* : les quotas de travailleurs migrants ont été pratiquement supprimés en 2009 ; seuls les travailleurs agricoles saisonniers et les travailleurs du secteur du tourisme étaient admis. Cependant, le nouveau décret de 2010 sur les flux et les quotas d'immigration a été publié par le Corte dei Conti, contrairement aux attentes, il n'y avait aucun quota pour les travailleurs réguliers et un quota de seulement 80.000 travailleurs saisonniers (dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme), qui inclut également 4.000 travailleurs indépendants³.

- *L'Espagne* a fortement réduit le nombre maximum des travailleurs non-saisonniers recrutés anonymement à l'étranger (Contingente) en 2009. À la mi-décembre 2008, ce Contingente (contingent), qui détermine les plafonds régionaux annuels par profession pour les travailleurs a été fixé à 901 en 2009, contre 15 731 en 2008. Cette chute était justifiée par les chiffres du chômage selon les professions.

¹ Matthieu BOUSSICHAS, Op.Cit p 32

² J.Koehler, F. Laczko, C.Aghazarm, J.Schad./La migration et la crise économique dans l'Union européenne : implications au niveau de la politique/ Département de Politique et de Recherche, OIM. P30

³ International Organization for Migration (IOM) - Country Surveys: Migration and the Economic Crisis(IOM Italy) p 131

Madrid a vu son Contingente réduit à zéro, tandis que celui de la Catalogne est passé, après négociation, de 1 439 à 388 recrutements potentiels

- *La Slovaquie* a réduit son quota d'admission des travailleurs migrants étrangers de 24 % entre 2008 et 2009¹

- *La Corée* a gelé les recrutements au titre de son régime de permis de travail, qui prévoit l'emploi temporaire de travailleurs étrangers dans le cadre d'accords bilatéraux. En décembre 2008, le contingent de 72 000 salariés a été atteint pour la première fois depuis que ce régime a été mis en place en 2004, en grande partie grâce à une hausse du taux de renouvellement parmi les actifs travaillant déjà en Corée. En mars 2009, le quota a été fixé à 17 000 et un quota équivalent a également été fixé pour la première fois pour l'immigration de travailleurs étrangers d'origine coréenne.

La plupart des changements politiques présentés par les pays de l'OCDE visaient la réduction de l'entrée de travailleurs migrants moins qualifiés. Les canaux pour la migration de main-d'œuvre hautement qualifiée sont restés largement ouverts et, dans certains cas, ont même été étendus.

En mai 2009, le gouvernement allemand a appelé à la prise de mesures afin d'attirer les meilleurs cerveaux sur le marché du travail allemand. Cette initiative a donné naissance plus tard à la nouvelle loi sur le contrôle de la migration du travail. Selon la loi, en parallèle à la loi allemande sur l'immigration, les travailleurs hautement qualifiés des nouveaux Etats membres (UE 12) et des pays tiers ont le droit d'obtenir la résidence permanente en Allemagne. Selon l'article 19 de la loi modifiée relative à l'immigration pour travailleurs étrangers hautement qualifiés, les demandeurs acceptés peuvent faire entrer leur famille dans le pays. Ce n'était pas le cas avec l'ancien système de cartes vertes allemand introduit en 2000, qui a disparu en 2003 à la suite d'un manque de demandeurs. Alors que le gouvernement irlandais a cherché à restreindre le nombre de migrants pour les emplois à bas salaire, il s'engage toujours à faciliter la migration de la main-d'œuvre hautement qualifiée lorsqu'il y a pénurie de compétences stratégiques²

2- Les listes de pénurie de main-d'œuvre diminuent :

Un certain nombre de pays utilisent des listes de pénurie de main-d'œuvre parmi les critères d'admission, qui permettent d'obtenir des points supplémentaires dans les systèmes à points, ou d'épargner à certains immigrants l'appréciation de la situation de l'emploi. Ces listes ont déjà évolué dans les pays de l'OCDE en réponse à la crise.

C'est en Espagne que les listes de pénurie de main-d'œuvre ont été les plus fortement réduites. La liste du régime général, où les candidatures nominales ne font pas l'objet d'une appréciation de la situation de l'emploi, et du Contingente, utilisé comme critère pour le recrutement anonyme à l'étranger, ont été nettement restreintes. En octobre 2008, le catalogue trimestriel du régime général des « emplois difficiles à

¹ J.Koehler, F. Laczko, C.Aghazarm, J.Schad, Op.Cit. P32

² J.Koehler, F. Laczko, C.Aghazarm, J.Schad, Op.Cit P34

pourvoir » contenait 32 % de professions en moins par rapport au catalogue précédent, et les professions qui ont été retirées de la liste représentaient la quasi-totalité des embauches à l'étranger. Certains emplois (peintres, aides-soignants, serveurs, briqueteurs, soudeurs, électriciens, charpentiers, serruriers, cuisiniers, jardiniers, ouvriers agricoles) ont disparu purement et simplement, seules quelques professions très spécifiques (sports, formateurs, médecins, neurochirurgiens, dentistes, opticiens, infirmières ou physiothérapeutes, mécaniciens spécialisés) – la plupart exigeant des qualifications – figurent toujours dans la liste. Ces réductions s'appliquent également pour 2009.

Le contingent annuel en Italie comprend des contingents réservés pour un certain nombre de professions, ce qui s'apparente à une liste de pénurie de main-d'œuvre. La plus grande part du contingent 2008 (les deux tiers au moins) – qui doit être utilisée pour établir les admissions en 2009 - a été réservée aux employés de maison et au personnel soignant, les seuls secteurs où la demande a été jugée importante.¹

Au *Royaume-Uni*, la Commission consultative sur les migrations chargée d'établir la liste de pénurie de main-d'œuvre, utilise 12 indicateurs de pénurie, notamment les taux de vacances d'emploi, les salaires et des données sur l'emploi et le chômage. La liste est actuellement révisée deux fois par an ; celle en vigueur contient 19 catégories d'emploi et met l'accent sur des catégories spécifiques, dont la plupart exigent un haut degré de spécialisation.

Le gouvernement Australien, cependant, a observé que la liste des professions en tension ouvertes à la migration avait permis l'entrée, dans le cadre du programme de migration qualifiée permanente, d'un trop grand nombre de travailleurs dans certaines professions, et pas assez dans d'autres. Depuis le 1er janvier 2009, cette liste a été complétée par une liste de qualifications essentielles visant à déterminer les professions (principalement dans les secteurs de la santé et de l'ingénierie), pour lesquelles les demandeurs qui ne sont sponsorisés ni par un employeur ni par une région peuvent obtenir un traitement prioritaire.

3- **Le renforcement d'appréciations de la situation de l'emploi :**

Avant d'autoriser les migrations de travail temporaires, la plupart des pays de l'OCDE s'appuient sur une appréciation de la situation de l'emploi et vérifient ainsi qu'aucun travailleur local ne peut occuper le poste en question.

Le Royaume-Uni a appliqué un test du marché du travail sur les demandes d'immigration qualifiée (Tier 2), et elle l'a renforcé à partir du 1er avril 2009 en requérant notamment que les demandes d'emploi soient publiées par le service public

¹ Migrations internationales et crise économique : comprendre les liens et élaborer des politiques appropriées/ Rapport OCDE 2009, P23-24

de l'emploi, de façon à « donner une plus grande chance aux travailleurs résidents de candidater en premier pour les emplois au Royaume-Uni »¹.

La décision canadienne d'abandonner sa liste de pénurie de main-d'œuvre dans son programme de migration temporaire montre bien la liberté de manœuvre qu'offre l'appréciation de la situation de l'emploi et la souplesse qu'elle procure en période de récession. Plusieurs pays de l'OCDE (Royaume-Uni, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande) exigent des employeurs qu'ils aient déposé leurs offres d'emploi au niveau local et utilisé d'autres circuits de recrutement classiques. Les employeurs doivent fournir la preuve qu'ils ont déposé une annonce.

4- Le renouvellement des permis temporaires est plus difficile :

Les immigrants ayant un statut temporaire et dont le renouvellement du permis est subordonné à l'exercice d'un emploi sont confrontés à des difficultés lorsqu'ils perdent leur travail, dans la mesure où les programmes de migration temporaire ne permettent généralement pas que le séjour se prolonge si le travailleur est sans emploi. En effet, les programmes temporaires sont fondés sur l'hypothèse que le travailleur migrant quitte le pays de destination quand il n'y a plus de besoin. Bien qu'aucun changement ne soit intervenu dans ces dispositifs du fait de la hausse du chômage, cette section revient sur les règles en vigueur dans plusieurs pays de l'OCDE qui délivrent fréquemment des permis temporaires.

Le programme H-1B aux États-Unis ne permet pas aux travailleurs sans emploi de rester sur le territoire, bien que ces derniers puissent changer d'employeur. Les employeurs ont obligation d'informer les autorités lorsqu'ils licencient un travailleur H-1B, et ils doivent également payer les frais de retour, à moins que le travailleur ne trouve un autre employeur habilité H-1B²

5- Des politiques migratoires visent la migration de retour :

Des mesures spécifiques d'incitation au retour peuvent par exemple être ciblées sur les immigrants sans emploi afin de les encourager à rentrer dans leur pays d'origine. L'Espagne a adopté une nouvelle législation à la fin de 2008, afin d'aider au retour volontaire des ressortissants de pays tiers sans emploi. Ces derniers perçoivent de façon anticipée la totalité de leurs allocations chômage sous la forme de deux versements, à la condition qu'ils retournent chez eux et ne reviennent pas en Espagne avant trois ans au moins. Cette mesure, entrée en vigueur en novembre, prévoit un premier versement en Espagne correspondant à 40 % des allocations dues et un second (60 %) versé au retour dans le pays d'origine. Seuls les 19 pays avec lesquels l'Espagne a conclu des conventions bilatérales de sécurité sociale sont concernés, et l'offre ne s'étend pas aux ressortissants de l'UE. Les autorités s'attendaient à ce que de nombreux chômeurs profitent de cette mesure, mais les demandes ont été moins nombreuses que prévu. A la mi-mars 2009, 3926 immigrants sans emploi s'étaient

¹<https://books.google.dz/books/consulté> 10-11-2019, à 15h30

² Rapport OCDE 2009 , Op.CIT

inscrits au programme, alors que les pouvoirs publics ont estimé le nombre des personnes admissibles à plus de 80 000. ¹

6- Nouveaux canaux de migration du travail

La crise économique n'a pas empêché certains pays européens d'ouvrir de nouveaux canaux pour les travailleurs migrants originaires de l'UE et des pays tiers.

Malgré la crise, des pays tels que la Hongrie et la Grèce ont allégé les conditions d'accès au marché du travail pour les travailleurs migrants originaires de Roumanie et de Bulgarie (enquête OIM).

La Suède a également introduit et mis en œuvre un nouveau modèle de migration du travail basé sur la demande, qui a été dévoilé en 2008. Le principal changement est le processus d'autorisation des demandes émanant des employeurs. Les syndicats suédois peuvent revoir les offres d'emploi mais ne peuvent opposer leur veto à la candidature d'un travailleur étranger. De plus, le Swedish Labour Market Board ne doit présenter aucune preuve de pénurie sur le marché du travail, ce qui ouvre donc la voie au recrutement de main-d'œuvre étrangère faiblement qualifiée. La Suède a enregistré une hausse de la migration du travail, passant de 9500 travailleurs migrants en 2008 à environ 13500 en 2009, malgré une hausse du chômage de 10 à 15 % au cours de la même période ²

Conclusion :

La politique migratoire contribue à façonner la relation entre le cycle conjoncturel et les migrations nettes. Les gouvernements peuvent réduire les flux d'entrée et les migrations de travail face à la situation du marché du travail ou bien l'état de l'opinion publique au cours d'une crise.

Pendant la crise économique, nombres de pays de L'OCDE ont adapté leurs politiques de migration mais ne les ont pas radicalement modifiées. Les ajustements politiques variaient d'un pays et d'une région à l'autre étant donné que la politique de migration est loin d'être uniforme entre les Etats membres de l'OCDE. Les réponses allaient d'admissions plus restrictives, comme des réductions de quotas ou de permis de travail ou des restrictions en matière de regroupement familial, à des programmes de retour volontaire comme ceux mise en place en Espagne par exemple(Pay-To-Go Program). D'autres réponses incluait d'autres mesures visant à lutter contre la migration et l'emploi irréguliers. Cependant, les changements dans la politique de migration n'avaient pas seulement des fins restrictives ; ils incluait également des dispositions relatives à l'extension de visas et une opportunité de trouver un nouvel emploi pour les migrants se trouvant déjà dans le pays et ayant été licenciés, comme ce fut le cas en Irlande, ou encore de nouveaux canaux de migration du travail et l'introduction d'une nouvelle politique de migration, comme ce fut le cas en Suède par l'adoption de la loi 2008 .

¹ Anna Lopez-Sala, Spanish Council for Scientific Research (CSIC) Ruth Ferrero-Turrión, Universidad Complutense Madrid (UCM)/Economic Crisis and migration policies in Spain: The big dilemma p12

² J.Koehler, F. Laczko, C.Aghazarm, J.Schad, Op.Cit P34

Et comme recommandation, les mesures politiques mises en place par les gouvernements doivent prendre en compte les facteurs économiques à court et long terme. Le renforcement des contrôles de l'immigration, auquel on a assisté dans plusieurs pays de destination, peut sembler attrayant à court terme sur le plan politique mais peut en fait accroître le risque de migration irrégulière et prolonger la crise, en réduisant la disponibilité de la main-d'œuvre pour occuper des postes dans des secteurs nécessaires et en augmentant la vulnérabilité des migrants, qui risquent davantage d'être exploités.

Bibliographie:

- **Matthieu BOUSSICHAS** (2009) / POLITIQUES MIGRATOIRES ET DEVELOPPEMENT : OPTIMISER LES EFFETS DE L'EMIGRATION/ Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand
- <https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/policy/InternationalMigrationPolicies2013>
- **Meyers, E.** (2000). Theories of International Immigration Policy-A Comparative Analysis. *International Migration Review*,
- **IOM** world migration report series, managing labor mobility in the evolving global economy, 2008, Volume4, p235
- <http://metiers.siep.be/penurie/>
- **J.Koehler, F. Laczko, C.Aghazarm, J.Schad**,/La migration et la crise économique dans l'Union européenne : implications au niveau de la politique/ Département de Politique et de Recherche, OIM.
- International Organization for Migration (IOM) - Country Surveys: Migration and the Economic Crisis(IOM Italy) p 131
- Migrations internationales et crise économique : comprendre les liens et élaborer des politiques appropriées/ Rapport OCDE 2009, P23-24
- <https://books.google.dz/books>
- **Anna Lopez-Sala**, Spanish Council for Scientific Research (CSIC) Ruth Ferrero-Turrión, Universidad Complutense Madrid (UCM)/Economic Crisis and migration policies in Spain: The big dilemma p12
- OCDE (2009), Perspectives économiques de l'OCDE: Rapport intermédiaire, mars 2009